COMMUNE DE BASSAN COMPTE-RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/06/2019

<u>MembresPrésents</u>: A.BIOLA/D.AMADOR/MC.PINOL/S.AMIGO/E.DUCHESNE/C.CHAZOULLE/V.CANALS/G.CAUSSIDERY/L.MANTION/M.SANCHEZ

<u>Membres absents excusés :</u> B.JULIEN (procuration donnée à A.BIOLA) /C.PUECH/N.CERVERA/ C.CHABRAT/M.RASCOL/S.RATIE/J.PIQUEMAL/ M.PAGET/C.VINDRINET

Secrétaire de Séance : D.AMADOR

Approbation à l'unanimité de compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27-05-2019

FINANCES:

1- DM N°3 : virements de crédits en section d'investissement :

Approbation à l'unanimité des membres présents des virements de crédits en section d'investissement :

Chapitre 10 Article 10226 OPFI: + 160.00 ∈ Chapitre 204 Article 20422 Op: 386: + 3.00 ∈ Chapitre 23 Article 2315 Op: 389: + 10.00 ∈ Chapitre 23 Article 2313 Op: 348: + 1.00.00 ∈

Chapitre 204 Article 20422 ONA: - 3.00 € Chapitre 21 Article 2188 ONA: - 160.00 € Chapitre 23 Article 2315 Op 394: - 12 000.00 €

2- DM N° 4 : crédits nouveaux en section d'investissement :

Approbation à l'unanimité des membres présents des crédits nouveaux en section d'investissement

<u>Dépenses</u>:

Chapitre 23 Article 2315 Op 389 : 10 000.00 € Chapitre 23 Article 238 Op 389 : 21 720.00 €

Recettes:

Chapitre 13 Article 13251 Op 389 : 10 000.00 € Chapitre 23 Article 238 Op 389 : 21 720.00 e

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26-06-2019 (SUITE N°1)

CABM:

1- Projet de voie verte Boujan-sur-Libron / Bassan :

Monsieur le Maire fait un bref rappel historique sur la réalisation d'un itinéraire cyclable « nord » engagée par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée au départ de BOUJAN-SUR-LIBRON en direction de BASSAN, SERVIAN et VALROS et des difficultés rencontrées par le partage de cette voie entre les différents véhicules à moteur et les différents usagers.

Le nouveau projet d'aménagement proposé en comité de pilotage le 21 mai 2019 vise à prolonger la voie verte cyclable depuis BOUJAN-SUR-LIBRON tout en répondant aux enjeux de partage de la voie entre les différents usagers.

Ce Copil fait suite à une réunion publique qui s'est tenue le 7 mai 2019 en mairie de BASSAN pour informer préalablement les propriétaires des parcelles situées aux abords de la route Guillaume Raynal. Ceux-ci n'ont pas manifesté d'opposition marquée au projet compte tenu de la prise en compte de leurs besoins de circulation et d'accès.

Le projet de réaménagement de ce tronçon consiste donc en :

- Le rétablissement de la voie verte sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée, sécurisée pour ses utilisateurs
- La création d'une voie d'accès goudronnée spécifique aux habitations et accessible aux véhicules légers
- L'accès des exploitants agricoles à leurs parcelles par le renforcement ou le rétablissement de chemins de terre parallèles à la voie verte

L'objectif est également de supprimer le transit BASSAN-BOUJAN-BASSAN qui devra se reporter sur la RD 909, avec en simultané un projet de CD34 de sécurisation de l'intersection avec la RD15 pour rejoindre BOUJAN-SUR-LIBRON.

Les membres du comité de pilotage se prononcés positivement sur ce projet.

Préalablement au lancement de l'enquête publique, le Conseil Municipal doit émettre un avis sur ce projet avec ses observations éventuelles.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, visionné le projet et délibéré, donne un avis favorable sur le projet de voie verte BASSAN/ BOUJAN-SUR-LIBRON

PROJET:

1 - Centre Municipal de Santé:

Après avoir énumérées à l'Assemblée Délibérante, les différentes initiatives prises pour faciliter l'installation de médecins généralistes sur la Commune dans le Centre Médical construit à cet effet, et rappelé qu'elles ont toutes été infructueuses, Monsieur le Maire propose la création d'un Centre Municipal de Santé.

En effet, sans être classée parmi les déserts médicaux, il convient dès lors de prendre toutes les dispositions pour maintenir à notre population un accès aux soins non carencé en nombre de praticiens, à court, moyen et long terme.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26-06-2019 (SUITE N°2)

Cette création serait conditionnée par le recrutement de un ou deux médecins salariés par la collectivité. Ce préalable permettra d'enclencher le processus d'intervention dans la procédure des différents partenaires institutionnels.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien ce projet.

RESSOURCES HUMAINES:

1 – Protocole ARTT:

Reporté au prochain Conseil Municipal en raison du report de la réunion du Comité Technique en juillet

2-Mise en place des permanences :

Approbation à l'unanimité des membres présents de la mise en place des permanences

3-Création d'un poste d'adjoint technique Principal de 1ère classe TNC au 01-09-2019 :

Approbation à l'unanimité des membres présents

4-Suppressions d'un poste d'Attaché à temps complet et d'un poste de Technicien principal de 2ème Classe :

Approbation à l'unanimité des membres présents

5- Création d'un poste de remplacement pour juillet et août suite à l'absence pour maladie d'un agent :

Le Maire: Alain BIOLA

Approbation à l'unanimité des membres présents

QUESTIONS DIVERSES:

1 - Date du prochain Conseil Municipal:

Jeudi 25 Juillet 2019

Les Membres Présents